Santé, éducation, justice… le constat accablant du déclin des services publics

18/09/2023 à 18h30

Le collectif Nos services publics, dans un rapport publié jeudi 14 septembre, déplore la dégradation de la qualité des services de santé, d'éducation, de justice, de sécurité, de transports et des finances publiques au cours des dernières années. Voici en quoi leur constat est accablant.

(…)

"Dans le débat public, le sentiment croissant d'urgence et de dégradation des services publics s'exprime essentiellement à travers un discours déplorant des services publics qui s'effondrent", expliquent en préambule les auteurs. **En réponse à ce discours, ils ont donc essayé, à l'aide d'une centaine de contributeurs – chercheurs, agents de terrains, hauts fonctionnaires – (dont beaucoup, en raison de leurs fonctions, ont souhaité rester anonymes), de décrire l'état des besoins non pourvus.** Et ont donc produit un rapport permettant

d’objectiver si, oui ou non, l’état des services publics s’est dégradé ou non au cours des dernières années. Voici quelques-uns de leurs constats qui illustrent leurs travaux.

Santé :

- **Des inégalités géographiques qui se renforcent**

Premier problème constaté concernant l’offre de soins : le renforcement des déserts médicaux. Les auteurs rapportent ainsi que 48 départements, déjà considérés comme sous-densément dotés en capacité de soin, “ont connu une baisse relative de leur densité médicale dans les 10 dernières années” Ainsi, fustigent les rapporteurs, les disparités d’accès au soin se sont accentuées, au détriment des zones rurales. “Le nombre de consultations […] s’élève généralement à plus de 4 consultations par an et par habitant dans les métropoles. Il peut descendre en dessous de 1 consultation annuelle par personne dans certains bassins de vie ruraux”, décrivent-ils.

- **L’explosion des maladies chroniques pèse lourd dans les besoins**

Concernant la santé, l’un des principaux diagnostics posés par le collectif sur l’offre de soin concerne les maladies chroniques. Entre 2010 et 2020, le nombre de patients atteints d’une affection de longue durée (ALD) est passé d’environ 9 millions à 12 millions. “Le nombre de patients en ALD croît bien plus vite que la population, et le vieillissement de la population ne peut expliquer entièrement cette hausse”, décrivent les auteurs. **Dans le détail, 25% des patients nécessitant des soins en ALD souffrent de diabète de type 1 ou 2, 19% de tumeurs malignes, 12% d’affection psychiatriques de longue durée, 11% d’insuffisances cardiaques et 11% de**

maladies coronaires. Or ce sont précisément ces soins qui coûtent le plus cher à l'Assurance maladie.

Éducation

- **Une perte d'attractivité du métier de professeur**

Ce n'est pas une surprise, mais les auteurs du collectif Nos services publics rappellent en quelques chiffres l'impressionnante perte d'attractivité du métier de professeur au cours des dernières années. Ainsi, entre 2016 et 2020, le nombre d'inscrits pour le concours du CAPES externe est ainsi passé de 36.613 à 30.921, soit une baisse de 15%. La proportion de candidats est similaire pour le CAPES interne (-14%), mais aussi pour l'agrégation interne (-16%) et externe (-19%). La chute des vocations reste toutefois moins marquée pour le recrutement d'enseignants du primaire (-2%).

(…)

Transports

- **Des alternatives quasi inexistantes à la voiture dans les zones rurales**

80% des kilomètres parcourus en France le sont, encore aujourd'hui, grâce aux automobiles. Voilà un chiffre qui illustre l'immense difficulté à mettre en place des services publics de transports alternatifs qui permettraient de se passer progressivement de ce véhicule. Hors Île-de-France, les déplacements "longs" – supérieurs à 10 kilomètres – sont même assurés à 92% par les automobiles. Et cela, "en dépit des prises de conscience environnementales marquées par des engagements politiques (Grenelle, accords de Paris, "pacte vert" européen) – et des investissements significatifs dans

les transports collectifs”, écrivent les auteurs du rapport.

(…)

Sécurité/Justice

- **Un allongement des délais de jugement et d’exécution**

Les dossiers s’accumulent sur le bureau des juges. C’est ce que constatent les auteurs du rapport sur l’état des services publics. Ainsi, même si entre 2005 et 2019, le nombre de nouvelles affaires dans les différentes juridictions (pénales, civiles, commerciales) n’a pas augmenté, les délais de jugement, eux, ont grimpé. En 2019, il fallait ainsi en moyenne 6,2 mois pour obtenir une décision devant le juge d’instance, 9,4 mois devant le tribunal de grande instance, 14,5 mois devant le conseil de prud’hommes et 14 mois devant la cour d’appel. “Cela s’explique en partie par un accroissement de la difficulté moyenne des affaires, un phénomène lié à la déjudiciarisation des affaires les plus simples représentant un volume très important”, analysent les co-auteurs.

- **Un taux d’élucidation des affaires en baisse**

Autre signal d’alarme relevé par le collectif : le taux de résolution de nombreux types d’enquêtes ne cesse de chuter. “Sur la période 2017-2022, les taux d’élucidation de certaines infractions sont en chute significative”, écrivent-ils. Une chute qui atteint 16 points, par exemple, pour les infractions économiques et financières, 2 points pour les atteintes aux biens ou encore 15 points pour les violences sexuelles. Quant aux homicides, le taux d’élucidation a chuté de 67% à 62,6% des affaires. “Les stocks de procédures dans les services de police témoignent de l’accumulation des plaintes et des affaires, que les hausses ponctuelles d’effectifs ne suffisent

pas à compenser”, font ainsi remonter les auteurs du rapport.

Capital

Merci à BB.